

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE

Compte-rendu de la réunion du 30 août 2016 à Fontain à 20 heures 30

Le 30 août 2016 à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIFAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFAL, à la suite de la convocation adressée le 25 août 2016.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE

Commune d'Arguel : Claude GRESSET, André AVIS, Didier MARCHAL

Commune de La Vèze : Sandrine DARTEVELLE, Christophe CAVEROT

Membres Excusés :

Commune de Fontain : Michèle BOFFY procuration à Claude GRESSET,

Nicolas PERRETTE procuration à Jean Pierre VAGNE

Commune de La Vèze : Christian PASCAL procuration à Christophe CAVEROT

Invités :

Catherine CUINET : maire de La Vèze

Martine DONEY : maire de Fontain

Franck LAIDIE : maire de Pugey

Yannick FAVORY : conseiller municipal de Pugey

Secrétaire de séance : Didier MARCHAL

Ordre du Jour :

1. Modification des statuts pour intégration de la commune de PUGEY
2. Choix du prestataire maîtrise d'œuvre rénovation du groupe scolaire
3. Point d'avancement du dossier rénovation (réunion et sollicitation financeurs, permis de construire)
4. Point sur le budget investissement du SIFAL
5. Délibérations : Modifications des statuts, choix du maître d'œuvre, autorisation de solliciter les financements, DM n°1 investissement
6. Questions diverses.

1) Modification des statuts du SIFAL

Le président du SIFAL fait lecture, à l'assemblée présente, des nouveaux statuts élaborés par le bureau et après consultation des Maires des 4 communes concernées par cette modification.

Une discussion de fond s'engage à l'issue de cette présentation. Le président apporte des éléments qui permettent d'affirmer le choix politique voulu par l'ensemble des 4 communes d'un site unique à l'issue de la rénovation du groupe scolaire de Fontain.

Il est rappelé les différentes étapes justifiant la modification de ces statuts afin de permettre, à terme, l'intégration des élèves de la commune de Pugey. Ce processus intégratif débute au 1er janvier 2017 (cf CR précédents).

Le nouveau syndicat intercommunal du regroupement scolaire est baptisé SIFALP (Syndicat Intercommunal Fontain / Arguel/ La Vèze / Pugey)

Délibération : Adopté à l'unanimité

2) Choix de la maîtrise d'œuvre

Voir point suivant.

3) Point d'avancement du dossier rénovation (réunion et sollicitation financeurs, permis de construire)

Suite à l'appel d'offre 14 sociétés ont déposé candidature.

7 bureaux d'études étaient conformes au cahier des charges définies par Monsieur Vandel et les élus. 3 bureaux ont été particulièrement remarquables. Après l'étude attentive, le cabinet ART géré par Madame Rachel TURIET semble répondre à tous les critères attendus.

Le président du SIFAL fait lecture du rapport établi pour l'entreprise. Le montant de la prestation s'élève à 112 000€ HT.

Délibération : Adopté à la majorité, 1 voix contre, 8 voix pour

L'assemblée autorise le président du SIFAL à engager les démarches utiles afin d'obtenir des subventions auprès des financeurs possibles. Une réunion avec tous ces partenaires est prévue le 06 septembre 2016.

Délibération : Adopté à la majorité, 1 voix contre, 8 voix pour

4) Point sur le budget investissement du SIFAL

Afin d'engager les dépenses nécessaires pour engager les démarches du projet décidé, le bureau demande une modification budgétaire pour l'exercice de l'année 2016.

Un transfert de 20000€ est proposé de la ligne budgétaire investissement « Chapitre 21 » à celle destinée au Chapitre 20 « étude ».

Délibération : Adopté à la majorité, 1 voix contre, 8 voix pour

5) Délibérations

+ Modification des statuts

Monsieur le Président présente aux membres du SIFAL le projet de statuts, visant à intégrer la commune de Pugéy.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- approuve la proposition statutaire telle qu'elle figure en annexe de la présente.

+ Validation du marché : choix du maître d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical la procédure de consultation relative au choix du maître d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire.

La remise des offres était fixée le 3 Août à 12H00 et l'ouverture des plis a eu lieu le 4 Août.

Quatorze entreprises ont répondu. C'est la proposition du cabinet Architecture Réalisation Technique (ART) à Besançon qui a été retenue.

Le montant de la proposition est de 112 000.00 euros HT soit 134 400.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide par 8 voix pour et 1 voix contre :

- d'autoriser Monsieur le Président à :
 - * signer le marché de travaux avec le cabinet ART pour un montant de 112 000.00 euros HT –
 - * signer toutes les pièces utiles pour l'exécution et le règlement de la prestation,
sous réserve que son montant respecte l'inscription prévue au budget.-

+ Demandes de subvention

Dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire, les membres du conseil syndical autorise Monsieur le Président par 8 voix pour et 1 voix contre, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet et à signer tout document nécessaire.

+ Décision Budgétaire Modificative n°1

Suite à la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire, les crédits votés au budget ne sont pas suffisants.

Le Conseil Syndical décide par 8 voix pour et 1 voix contre la modification suivante :

	DEPENSES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chap 20 : D 2031 - Frais d'études	20 000 €	
Chap 21 : D 2188 – Autres immobs corporelles		20 000 €

6) Questions diverses

Dans le projet, il est prévu de réaliser un nouveau gymnase au sein du groupe scolaire. Deux propositions ont été faite sur la dimension de celui-ci soit celle de 250 m2, soit 400 m2. La dernière proposition permettant une utilisation ouverte à la population des 4 communes.

Sur ce sujet, les maires sont invités à s'exprimer.

A l'unanimité les maires des 4 communes estiment qu'il semble raisonnable d'étudier avec attention les besoins de l'ensemble des 4 communes afin d'envisager une construction d'envergure.

Ils se prononcent en faveur d'une surface de construction de 250 m2 avec l'aménagement et l'équipement nécessaire pour assurer un bon fonctionnement de ce bâtiment.

Information concernant la rentrée des classes

A la rentrée, le groupe accueille 14 enfants de la commune de Pugéy. L'effectif global se situe à 178 élèves.

Toutes les classes sont à niveau unique sauf une, elle regroupe des enfants du CE1 et de la grande section de maternelle.

Cette organisation est définie par l'équipe pédagogique. Cette disposition est possible grâce à la présence sur les heures scolaires d'une ATSEM de Pugéy.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de l'école, il est prévu que les employés communaux interviennent quasiment tous les mercredis après-midi sous condition de signalement de travaux par la Directrice du groupe scolaire.

Enfin, il est signalé que la commune de Pugéy a transféré une partie de son mobilier scolaire sur le groupe scolaire de Fontain facilitant ainsi les conditions d'accueil des 14 nouveaux élèves.

La séance est levée à 22h05.